

à Monsieur François HOLLANDE
Président de la République

S/C de Monsieur Vincent PEILLON
Ministre de l' Education Nationale

S/C de Madame Françoise MOULIN CIVIL
Rectrice de l'Académie de Lyon

Objet : ENQUETE ADMINISTRATIVE (Recours Hiérarchique)

Monsieur Le Président.

Je me permets de vous écrire par rapport à vos propos relatifs au projet de Loi d'Amnistie Sociale. Vous êtes intervenu avec force pour que les députés ne votent pas le texte proposé, afin de ne pas « cautionner des casseurs et des escrocs ».

Cette affirmation est inexacte. La quasi-totalité des syndicalistes sanctionnés sont des gens intègres, honnête et jamais condamnés. Ils subissent uniquement des mesures de répression prises arbitrairement par leur employeur dans le secteur privé, ou par leur chef de service dans la Fonction Publique.

Le projet de loi d'Amnistie Sociale avait comme seul but la réhabilitation des milliers de personnes, injustement sanctionnés. Il s'agissait de les rétablir dans leurs droits et leur dignité. Cette loi d'Amnistie Sociale se situait sur le terrain de la justice et d'éthique, pas sur celui de la charité.

Cependant, je suis très surpris que vous puissiez tenir des propos catégoriques aussi erronés à l'égard des syndicalistes sanctionnés, un an après votre élection. En effet, nous avons été des milliers à vous contacter dès mai 2012, pour vous demander de constituer une Commission d'Enquête sur un fait social grave : la répression anti-syndicale. Un mois après la même démarche avait été entreprise auprès de Monsieur Ayrault.

Cette Commission, vous aurait permis d'avoir une juste approche de la question, après l'audition des personnes concernées, et étude de leur dossier. La démarche était constructive, elle vous aurait évité de jeter publiquement l'opprobre sur des milliers de gens sains, au seul prétexte qu'il y aurait des cas litigieux. Certes s'il y a des cas, ils sont à traiter spécifiquement, mais il ne faut pas oublier qu'ils représentent moins d'un pour cent des syndicalistes sanctionnés.

Néanmoins, je tiens tout de même à vous citer un exemple de ce qu'est la répression anti-syndicale : Le mien.

En 2003, j'étais en grève avec les Surveillants de mon lycée à Nîmes. Le Proviseur a voulu faire remplacer les grévistes par des élèves en situation précaire. Elu syndical, je me suis opposé à cette décision illégale, de la façon la plus réglementaire qui soit : J'ai demandé un ordre écrit. Pour cette initiative entrant pleinement dans les attributions de mon mandat syndical, j'ai été suspendu 4 mois de mes fonctions. Puis après un Conseil de Discipline où aucune sanction n'a été votée (les représentants syndicaux ont voté contre) Le recteur a demandé mon affectation à 300 km de chez moi, et de mes trois enfants.

Bien évidemment, il m'est reproché « une faute professionnelle grave », à savoir : « avoir mis en danger la sécurité des élèves ». J'étais pourtant gréviste et en aucun cas responsable d'élève ! Le dossier est d'ailleurs rempli de nombreuses absurdités semblables. Qu'importe, un fonctionnaire n'a aucun recours, en dehors des Tribunaux Administratifs, et ces derniers ne jugent pas sur le fond, mais sur la forme (le respect de la procédure).

Cette sanction dure depuis 10 ans, car elle est prolongée chaque année dans l'arbitraire le plus absolu.

Je suis intervenu auprès de Monsieur Vincent Peillon. Sa réponse est de la même nature que celles de ses prédécesseurs, ministres de Droite : Il m'impose une onzième année à Lyon pour la Rentrée 2013, et refuse toute Enquête Administrative.

Monsieur Le Président, je suis syndicaliste depuis plus de 40 ans, et je peux vous affirmer que mon expérience dans le domaine me permet de vous dire que mon cas n'a rien d'anecdotique. Il est semblable à celui des milliers d'autres militants sanctionnés arbitrairement pour leur engagement syndical.

Monsieur Le Président, nous ne sommes pas des délinquants ou des voyous, nous sommes des gens intègres et désintéressés, qui s'engagent pour le bien collectif. Nous consacrons beaucoup d'énergies, et de temps, pour n'en retirer aucun avantage personnel. Aussi, nous vous demandons de revoir votre position sur la Loi d'Amnistie Sociale.

Monsieur Le Président, je vous demande en ce qui me concerne, d'exiger de Monsieur Vincent Peillon la réouverture de mon dossier par une Enquête Administrative, de façon à ce qu'à la Rentrée de septembre, je puisse rentrer chez moi dans le Gard.

Je vous prie d'agréer Monsieur Le Président, l'expression de mes salutations respectueuses.